



Bruits de jeux d'enfants sous mes fenêtres.

Par **SAM OCA**, le **18/05/2016** à **18:37**

Bonsoir,

voilà je suis perturbé assez fortement par le bruit que font les enfants de mes voisins qui jouent dans la rue (foot, basket, vélos, ...). Leurs jeux ne sont pas méchants mais ils sont très bruyants car sous l'effet de l'excitation ils poussent des cris, voire ils hurlent. Le problème est amplifié par le fait que, je ne sais pas pourquoi, ils hurlent sous mes fenêtres qui sont au Rdc. Ces bruits ne sont pas permanents car ils correspondent à leur rythme scolaire. J'ai commencé à leur expliquer gentiment que je ne voulais pas les empêcher de jouer mais juste qu'ils évitent de le faire sous ma fenêtre. La rue est grande et qui plus est en s'éloignant de la fenêtre ils s'éloignent de l'entrée de la rue qui est en sens unique et où parfois les voitures déboulent à toutes vitesses... Je m'apprête à passer à l'étape supérieure car les enfants restant des enfants ils n'arrivent pas à prendre en compte ma demande et je m'apprête donc à aller les voir les parents. A la lecture des échanges dans votre forum j'ai bien pris bonne note des réglementations qui s'appliquent dans ce type de cas, trouble du voisinage, code de la route, ... Or je ne suis pas un résident. En fait il s'agit de mon lieu de travail, mon bureau. Je ne suis donc pas gêné le week-end mais par contre en semaine et dès les beaux jours c'est l'enfer, impossible de me concentrer, de tenir une conversation téléphonique ou une réunion. Je suis obligé d'organiser mon emploi du temps en fonction des tranches horaires, des jours de la semaine (le mercredi est très bruyant toute la journée) et des vacances scolaires. C'est pour moi une source de stress, de fatigue, du coup je rallonge mes journées pour compenser la perte d'efficacité au travail. Je pense que si j'y regarde de près ma société subit un préjudice financier et commercial non négligeable. Il n'est pas question pour moi d'aller (pour l'instant) sur ce terrain et de faire valoir ces préjudices, par contre puis-je faire valoir les mêmes droits pour ma société et pour mes conditions de travail que pour un particulier résident ?

D'avance merci.

Par **Tisuisse**, le **19/05/2016** à **07:52**

Bonjour,

Lisez cette discussion :

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/jeux-enfants-dans_135405_1.htm#.Vz1UrdSLQsY

Vous y trouverez vos réponses.

Par **izzy8**, le **20/05/2016** à **18:41**

Bonjour SAM OCA

Comme vous avez pu le constater, je vis la même chose que vous sauf que moi, j'habite là où se passe ces nuisances . Il est très difficile de faire comprendre ce que l'on ressent à ceux qui ne vivent pas la même chose que nous .

Cependant, il est vrai que ,selon ce que nos futés administrateurs disent , il faut faire valoir le code de la route qui stipule l'interdiction d'utiliser la voie publique comme aire de jeux . C'est déjà une bonne chose de le savoir .Je n'exclus bien sur pas la nuisance sonore qui pourrie la vie car moi aussi je subis tout ça au quotidien et ça me mine ...

En tout état de cause et après m'être inscrit à des associations de défense contre le bruit, je peux dire que la seule qui soit top c'est" A.Ab.V" ,l'association de lutte contre les bruits de voisinage et leurs conseils ont été utiles .

J'avais pris déjà rendez vous avec le maire de ma commune mais j'ai annulé mon rendez vous car cela n'était pas la bonne méthode en première intention .Je dois donc mettre en place une bonne stratégie car je veux que ces nuisances cessent . Je viens d'acheter ma maison et j'en ai pris pour 15 ans , donc pas question de laisser faire et de me retrouver à regretter cet achat d'une vie .

Si vous le désirez vous pouvez m'envoyer un message et je vous répondrai de manière plus précise sur ce qui nous préoccupe ici .Je ne vais de toutes façons pas lâcher l'affaire même si cela doit prendre des mois et des mois .

Bon courage à vous (à nous !) .

Par **SAM OCA**, le **21/05/2016** à **10:20**

Bonjour et merci pour votre réponse.

dés que j'aurais trois minutes j'irais visiter le site web d'A.Ab.V s'il existe. depuis le premier message j'ai pris contact avec un premier voisin a qui j'ai expliqué le souci. Il s'est montré compréhensif et a demandé devant moi à ses enfants de décaler leur zone de jeux de devant ma fenêtre vers une zone de la rue ou les maisons ont toujours les volet fermés et ou il y a "une dent creuse" clôturée.Est ce que cela sera suffisant ... on verra bien mais il semblerait que cela soit bien parti pour se régler à l'amiable. Finalement peu m'importe que les enfants respecte ou pas le code de la route, cela est du ressort des parents. Les éloigner de ma fenêtre sécurise en fait leur espace de jeux. Désormais, ils vont jouer sous les fenêtres d'autres maisons, on verra bien si elles sont habités (ces maisons ont des entrées sur deux façades différentes) et si cela gêne ou pas les voisins...L'histoire n'est peut être pas encore finie !